



## PRÉFET DU TARN

Direction Départementale  
des Territoires du Tarn

JLGM  
11 Place de La Borie  
81990 CAMBON

Service eau, risques,  
environnement et sécurité

Dossier suivi par :  
William CAILLAVA

Tél. : +33 5 81 27 59 91  
Mèl :  
william.caillava@tarn.gouv.fr

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de  
l'environnement : **Réalisation d'un lotissement de 21 lots -"l'Albaret" sur la commune  
de SAINT-JUERY**  
Courrier de notification de décision

Réf. : **81-2019-00265**

ALBI, le **29 JUIL. 2019**

Monsieur le Gérant,

Par courrier en date du 26 Juillet 2019, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :

**La réalisation d'un lotissement de 21 lots -"l'Albaret" sur la commune de SAINT-JUERY**

dossier enregistré sous le numéro : **81-2019-00265**.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

A défaut, en application de l'article R. 214-51 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Vous trouverez également les certificats de commencement et d'achèvement de travaux ainsi que l'imprimé de déclaration de transfert de bénéficiaire du dossier à nous retourner si vous souhaitez transférer votre projet à un autre bénéficiaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires,  
Par délégation, l'adjoint au chef du service eau,  
risques, environnement, sécurité,

  
Gilles BERNAD

**P.J. :**

- récépissé de déclaration
- certificats de commencement et d'achèvement de travaux
- Imprimé transfert de bénéficiaire

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.